

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2643

présenté par

M. Da Silva, Mme O'Petit, Mme Vignon, Mme Tanguy, Mme Piron, M. Bois, M. Chalumeau,
M. Julien-Laferrière, Mme Degois, Mme Bergé, M. Sorre, M. Testé, Mme Jacqueline Maquet,
Mme Michel, Mme Melchior, M. Attal et Mme Osson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13 TER, insérer l'article suivant:**

Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

1° Le 2° de l'article L. 640-2 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« – la mention « contrôle vidéo en abattoir » ou « CVA Garanti » ; »

2° La sous-section 2 de la section 2 du chapitre I^{er} du titre IV du livre VI est complétée par un article L. 641-19-2 ainsi rédigé :

« *Art. L. 641-19-2.* – Dans le cadre des réglementations nationale et européenne relative à la protection des animaux au moment de leur mise à mort, peuvent bénéficier de la mention « contrôle vidéo en abattoir » ou « CVA Garanti » les produits issus de carcasses animales, alimentaires ou non alimentaires, bruts ou transformés, qui proviennent d'abattoirs dotés d'un système de contrôle vidéo installé tout au long de la chaîne d'abattage.

« Les conditions d'utilisation des mentions définies au premier alinéa sont précisées par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un sondage IFOP réalisé en octobre 2016 pour la Fondation Brigitte Bardot, montre que 85 % des Français sont favorables au contrôle vidéo dans les abattoirs.

La condition animale ne suscite pas seulement un émoi croissant chez les consommateurs, elle provoque aussi l'indignation de nombreux éleveurs de savoir leurs animaux maltraités et mal abattus.

Cet amendement vise à créer un label éthique animal national afin de rassurer le citoyen-consommateur sur la façon dont la bête a été acheminée et abattue. Ce nouveau label en réponse à l'exigence des Français pour le bien-être animal ouvre des opportunités commerciales pour les abattoirs qui s'y engagent ainsi que les filières et les marques qui les feraient travailler.

Même si la démarche est volontaire, le respect du bien-être animal est un enjeu d'image et d'avenir majeur pour les entreprises de la grande distribution et des filières concernées.